Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20230905-delib_20230903-DE
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 septembre à dix-huit heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente août deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Claudine CHALLAND, Corinne GAMBA, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHIEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELLY, Valérie VILLARD

Excusés avec pouvoir :
Catherine BANCEL FRANGIONE, maire-adjointe, pouvoir donné à Patrick BOUVIER
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Stéphane PONTHIEU
Véronique DOCK, maire-adjointe, pouvoir donné à Patrick MÉANT
François FERRETTI, maire-adjoint, pouvoir donné à Valérie VILLARD
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pierre BOUVIER

Excusés sans pouvoir :
François GERENTET, conseiller municipal
Noémie BIMOZ, conseillère municipale

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jean-Michel HALET a été nommé secrétaire de séance.

2023-09-03 École élémentaire – Cycle d'Athlétisme - Financement.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Bugey Côtière Athlétisme (BCA) propose d'effectuer un cycle d'athlétisme d'une durée de 7 semaines au sein de l'école élémentaire « L'Orée du Bois » pour l'année scolaire 2023-2024.
D'un commun accord avec le corps enseignant, il a été décidé que les cessions d'athlétisme pourraient avoir lieu le mardi et le vendredi après-midi.

L'établissement scolaire sollicite la prise en charge financière de cette activité par la commune. Le coût total de ce cycle s'élève à 900.00 euros.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge la totalité du coût de ce cycle d'athlétisme soit 900.00 €. La facture sera réglée directement auprès de l'association BCA sur présentation de facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le financement du cycle d'athlétisme,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Le 5 septembre 2023
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

MAIRIE DE BALAN
R.F.
(AIN)